

Date de dépôt: 18 octobre 2006

Pétition

pour le maintien d'un aménagement du chemin Tavan, correspondant aux besoins des habitants du quartier et des visiteurs

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les signataires de la présente pétition demandent au Grand Conseil et au Conseil Municipal de bien vouloir intervenir auprès du Conseil d'Etat et du Conseil Administratif pour que, dans le cadre de l'extension de la Cité Universitaire et du plan localisé de quartier y relatif (PLQ N° 29'412-307), le chemin Tavan soit aménagé de façon à répondre aux besoins des habitants, des visiteurs et de la population en général.

En effet, selon le projet correspondant au plan localisé de quartier relatif à l'extension de la Cité Universitaire, il est prévu de supprimer une quarantaine de places de stationnement "en zone bleue", places indispensables aux habitants du quartier et à leurs visiteurs. Ces places ne sont pas compensées. Certes, de nouvelles places de stationnement seront créées, mais exclusivement sur le terrain de la Cité Universitaire et donc à l'usage exclusif des visiteurs de ladite Cité Universitaire et de l'administration de celle-ci.

Le sens de circulation du chemin Edouard-Tavan sera également inversé, ce qui aura pour effet de rendre extrêmement difficile son accès par l'avenue Louis-Aubert et donnera lieu à de graves perturbations de trafic sur cette avenue. Qui plus est, l'inversion du sens de circulation, combinée avec une interdiction d'obliquer à gauche au carrefour avenue de Miremont / avenue Louis-Aubert, aura pour effet que les habitants et les visiteurs des immeubles jouxtant le chemin Tavan seront obligés d'aller "tourner dans le quartier de Champel" s'ils désirent reprendre l'avenue Louis-Aubert en direction de Carouge.

Les habitants contestent également l'accès qui est prévu à la nouvelle crèche, devant comprendre au début une centaine de places, par accès direct depuis le milieu du chemin Edouard-Tavan. Or, l'accès prévu aura pour effet

"de favoriser" la création d'embouteillage sur le chemin Edouard-Tavan et le parking sauvage. Là aussi, les habitants et visiteurs proposent un accès par le début du chemin Tavan après l'avenue de Miremont (entre la salle de gymnastique et l'arrêt du bus) et avec un "U" débouchant sur le milieu du chemin Tavan.

Les pétitionnaires sont également inquiets en ce qui concerne l'accessibilité pour les véhicules de maintenance et de livraison.

Les pétitionnaires soulignent aussi qu'un accord avait été trouvé avec la Ville de Genève, dans le sens de l'acquisition de leurs revendications, suite auquel les riverains avaient donné leur accord en ce qui concernait la construction de l'immeuble (cf. plan en annexe).

Au vu de ce qui précède, les pétitionnaires requièrent des députés et élus d'intervenir auprès des autorités exécutives dans le sens d'obtenir la modification des mesures prévues dans le sens suivant :

- Maintenir l'offre de places de stationnement existantes "libre d'accès" sur le domaine public au chemin Edouard-Tavan, ce qui pourrait se faire par la création de places sur des "croisillons herbeux" pour maintenir le "caractère vert" prévu sur cette route.
- Maintenir le trottoir.
- Maintenir le sens de circulation actuel prévalant sur le chemin Edouard-Tavan.
- Prévoir un accès à la nouvelle crèche, se faisant par un "U" directement depuis l'avenue de Miremont, en prévoyant des mesures "de modération de circulation" à hauteur des bâtiments universitaires.

Les pétitionnaires remercient donc par avance les autorités de l'attention qu'elles porteront à la présente et de bien vouloir les auditionner avant de prendre une décision.

N.B. : 262 signatures
Monsieur Bernard Luthy
16, chemin Edouard-Tavan
1206 Genève